Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 41 (1968)

Heft: 8

Artikel: Construction de logements : accroître la productivité

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-126487

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Toiture. La toiture plate est composée d'une isolation thermique de 4 cm. sur barrière de vapeur, d'une monocouche et de 4 cm. de sable et gravier. Une mise hors d'eau provisoire est assurée par la pose de la barrière de vapeur, permettant le travail des nacelles de manutention pour la pose des façades et le jointoyage des éléments du gros œuvre et du second œuvre.

Revêtements. Les sols des séjours-coin à manger-cuisine, chambres à coucher et dégagements sont revêtus de tapis collé. Les W.-C., salles de bains et cuisines reçoivent un revêtement en PVC sur sous-couche de liège collée directement sur la dalle après lissage. Des faïences sont collées sur les cloisons sèches ou sur le béton. Le reste de l'appartement reçoit une tapisserie plastique collée sur tous les murs. Les plafonds et faux plafonds sont peints.

8. Données techniques et de mise en œuvre

Les premiers travaux de terrassement et d'installation de chantier ont débuté à la fin du mois d'août 1966.

380 pieux forés
23 000 m³ de béton coulé sur place
60 m³ de béton mis en place par jour
8 590 pièces préfabriquées
32 900 tonnes de préfabriqué (tonnage partiel)
3,83 t. poids moyen d'une pièce préfabriquée
10 t. poids maximum d'une pièce préfabriquée
26 pièces par jour, rythme de pose du préfabriqué
97 t. par jour, rythme de pose du préfabriqué
340 jours environ, durée totale du montage du préfabriqué
41,3 m³ par jour, production moyenne

Début de fabrication: 7 novembre 1966.
Fin de fabrication: mars 1968.

La cadence actuelle de montage est de 1,44 appartement par jour.

Selon les prévisions du planning des travaux, le gros œuvre préfabriqué devrait être terminé:

Fin octobre 1967 pour le bâtiment 13.

Fin juillet 1968 pour le bâtiment 12.

Fin octobre 1968 pour le bâtiment 11.

La location des appartements commencera le 1er avril 1968 pour se terminer le 31 mai 1969, soit une cadence de mise sur le marché de 1,7 appartement par jour ouvrable.

Dominique Gilliard, architecte HfG.

Construction de logements

Accroître la productivité

La productivité dans la construction de logements, entendue comme le rapport entre l'investissement nécessaire à la construction et l'immeuble construit, intéresse chacun, puisqu'une amélioration de ce rapport pourra avoir un effet modérateur sur le prix de son logement.
L'amélioration de la productivité – ainsi que le relève un bulletin de la Fédération romande immobilière – implique des recherches qui, en raison de leur prix et de leur durée, sont difficilement supportables en totalité par l'économie privée. Aussi est-ce avec raison que, dans le cadre de la loi sur l'encouragement à la construction de logements, la Confédération a également prévu cette forme d'aide indirecte. La recherche dans ce domaine étant récente, les règles qu'avait primitivement édictées la Confédération se sont avérées peu pratiques.
Afin de stimuler ce genre de travaux, le Conseil fédéral a récemment modifié certains articles de l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur l'encouragement à la construction de logements. Une notion plus claire de la productivité a été retenue: il s'agit du rapport entre les investissements globaux et le résultat global, celui-ci étant déterminé par le volume d'espace habitable produit et la qualité du logement. Concernant l'utilisation des résultats, certaines difficultés pouvaient surgir jusqu'ici en raison du chevauchement des compétences entre plusieurs commissions fédérales. Dès lors, il est envisagé que la décision relative à cette utilisation des résultats n'appartiendra qu'à la Commission de recherche.
Enfin, condition capitale pour le succès de toute recherche, les conditions de financement ont été améliorées: alors que précédemment, des acomptes n'étaient versés par la Confédération qu'avec une certaine parcimonie, il est prévu à l'avenir que les frais de mandat relatifs à l'accroissement de la productivité pourront bénéficier d'acomptes pouvant se monter jusqu'à 80% de l'aide fédérale promise. S'il est impossible d'entreprendre les travaux, une avance sera fournie, pouvant se monter jusqu'à 30% du devis.
Certes on peut estimer que la question de l'accroissement de la productivité dans la construction de logements apparaît comme bien secondaire. Il ne faut toutefois pas oublier que cette recherche n'en est qu'à ses débuts et que l'initiative récente de la Confédération visant à en améliorer les conditions montre que tout n'était pas parfaitement rodé. On peut espérer que dorénavant cet effort d'accroissement de la productivité dans la construction de logements sera plus efficace et se traduira par des résultats tangibles. (ip)